



République Française

Département
du Nord

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	17
Pour	Contre	Abstention
19	0	0

Date de convocation
Le 17 JUILLET 2020

Objet de la délibération

SUBVENTION VILLAGES ET BOURGS –
PROGRAMMATION 2020

CM 2020//07-D12

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 17/08/2020

Envoyé en préfecture le 17/08/2020

Reçu en préfecture le 17/08/2020

Affiché le 17/08/2020

ID : 059-215901281-20200723-CM202007_D12-DE

Extrait du registre
Des délibérations du Conseil municipal
Commune de Capinghem

Séance du 23 juillet 2020

L'an deux mil vingt le 23 juillet à 17 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Christian MATHON, Maire de la commune.

Présents : Ch. MATHON, MC.FICHELE, A.TRICOIT, V.PARABOSCHI, T.WIDHEN, JM.SPETEBROODT, V.DUCOURAU, G.TRAPASSO, S.DUMORTIER, G.CHATEAU, , E.BARBAY, P.MOUCHON, G.OUAERT, JM.CLERFAYT, N.ROUBAUD, A.KIMOUR, K.UDRY,

Absents excusés avec pouvoir : F.TREDEZ > pouvoir à T. WHIDEN, J.AGNIERAY > pouvoir à N. ROUBAUD,

Absents excusés sans pouvoir : /

Secrétaire de séance : V.DUCOURAU

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de dérogation concernant le marché public de remplacement de l'éclairage public au lotissement de la PERDRIERE réalisé en décembre 2019 pour un montant de 62 148 € HT et propose de solliciter une demande de subvention VILLAGE ET BOURG – programmation 2020 au titre des travaux de rénovation du patrimoine communal à hauteur de 40 % :

- le coût des travaux HT est de : 62 148.00 € HT
- le montant de la subvention DETR sollicitée est de : 24 859.20 € soit 40%
- l'autofinancement prévu est de : 37 288.80 €

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTÉ ET AUTORISÉ**

- La demande de subvention VILLAGE ET BOURG – programmation 2020 au titre des travaux de rénovation du patrimoine communal
- Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents s'y référant.

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Christian MATHON,
Maire de CAPINGHEM

